

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2016**

Présents : MM. Michel EYMARD, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER, Hélène LUCZYSZYN, Pierre JEANSELME, Didier LATTARD, Patrick PILARSKI, Pierre POLESELLO, Christian STANZER.

Excusés : Marylène SERRAT, Fabrice RENCUREL

Secrétaire de séance : Patrick PILARSKI

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter le reversement aux propriétaires des terrains des téléskis pour la saison 2014-2015, délégués au SICTOM.

Accord à l'unanimité.

**1. Assainissement et AEP de la Balme**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée le 15 janvier 2016 pour le programme de travaux de la Balme comprenant 2 lots.

Le lot 1, la canalisation principale et les branchements et le lot 2, le filtre à sable et le poste de refoulement.

L'ouverture des plis a eu lieu le 16 février 2016.

Les critères de jugement des offres étaient : valeur technique 50% et prix 50%.

Lot 1 :

6 plis sont recevables.

Nom de l'entreprise	Mémoire technique	Montant TF HT	Montant TC HT	Total Base	Montant Option	Total avec Option
BONIN	Ok	189 824.35	40 184.65	230 009.00	15 170.50	245 179.50
GIAMATTEO	Ok	302 204.40	62 031.50	364 235.90	6 393.00	370 628.90
CARE/ETPE	Ok	166 455.50	42 156.00	208 611.50	5 301.50	213 913.00
CHEVAL /BLANC	Ok	229 046.70	53 682.50	282 729.20	10 122.10	292 851.30
GIROUD/ETPE/ FILEPPI	Ok	183 329.00	38 540.50	221 869.50	8 168.50	230 038.00
TOUTENVERT	Ok	185 699.50	42 609.50	228 309.00	11 396.00	239 705.00

Après analyse des différents critères, la commission propose le classement ci-dessous :

1 / Base (TF + TC)

Rang	Entreprises	Total sur 20
1	CARE/ETPE	19.44
2	TOUTENVERT	19.14
3	GIROUD/ETPE/FILEPPI	19.03
4	BONIN	18.82
5	CHEVAL /BLANC	17.38
6	GIAMATTEO	14.98

2 / Base + option

Rang	Entreprises	Total sur 20
1	CARE/ETPE	19.44
2	GIROUD/ETPE/FILEPPI	18.93
3	TOUTENVERT	18.92
4	BONIN	18.47
5	CHEVAL /BLANC	17.30
6	GIAMATTEO	15.02

et propose de retenir l'offre de base (TF+TC) sans option du groupement CARE/ETPE pour le lot 1 pour un montant de 208 611,50 €.

**Lot 2 :**

5 plis sont recevables.

Nom de l'entreprise	Mémoire technique	Montant HT
Gpt GIRAUD/COMBE	Ok	187 542.00 €
Gpt O1 POMPAGE / BONIN	Ok	241 338.42 €
Gpt BLANC/HEVAL	Ok	248 942.50 €
Gpt FILEPPI/GIROUD/ETPE	Ok	225 608.90 €
TOUTENVERT	Ok	204 953.50 €

Après analyse des différents critères, la commission propose le classement provisoire ci-dessous et décide de négocier avec les 3 premiers :

<b>Entreprises</b>	<b>Total sur 20</b>
TOUTENVERT	<b>17,65</b>
Gpt BLANC/CHEVAL	<b>17,41</b>
Gpt FILEPPI/GIROUD/ETPE	<b>17,19</b>
Gpt GIRAUD/COMBE	<b>16,50</b>
Gpt O1 POMPAGE/BONIN	<b>16,27</b>

Après négociation, le classement est le suivant :

<b>Rang</b>	<b>note</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>1</b>	<b>18.50</b>	TOUTENVERT	174 210,48 €
<b>2</b>	<b>17.17</b>	Gpt BLANC/CHEVAL	238 984,80 €
<b>3</b>	<b>17.09</b>	Gpt FILEPPI/GIROUD/ETPE	212 072,37 €
<b>4</b>	<b>15.79</b>	Gpt GIRAUD / COMBE	187 542,00 €
<b>5</b>	<b>15.72</b>	Gpt O1 POMPAGE / BONIN	241 338,42 €

La commission propose de retenir l'offre de Toutenvert pour le lot 2.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour la démolition du hangard il y aura lieu de retenir l'entreprise sur devis. Les travaux se situeront dans une fourchette de 8 000 € à 9 500 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir pour le lot 1 l'entreprise CARE/ETPE, tranche ferme et tranche conditionnelle, pour un montant de 208 611,50€ HT à la majorité (8 voix pour et 1 abstention)

Le conseil municipal décide de retenir pour le lot 2 l'entreprise TOUTENVERT, pour un montant de 174 210,48€ HT à la majorité (7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

Le conseil municipal, décide de ne pas notifier le marché sans certitudes au niveau du financement.

## **2. Vente de ferraille**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une délibération pour facturer la ferraille que l'employé communal a emportée à GDE Veurey fin 2015.

Le prix de la tonne pour du platinage est de 35 €. 750 kg ont été déposés, ce qui correspond à un montant de 26,25 €.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de vendre la ferraille à GDE Veurey pour un montant de 26,25 €.

## **3. Convention la Providence**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a actuellement plus qu'un employé communal. Celui-ci ne peut faire

face seul, à la charge de travail du printemps (tonte, fauchage, nettoyage des rigoles, des espaces verts, entretien des bâtiments...)

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'association La Providence par le biais d'une convention pour un volume de 550 heures. Le coût horaire est de 11 € /heure. Soit un montant maximum de 6050 €.

A titre indicatif, l'année dernière nous avons utilisé 400 heures, mais sans entretien de bâtiment.

Cette année des menuiseries et des volets sont à repeindre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la Providence.

#### **4. Achat de parcelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des dossiers de classement /déclassement sont en cours de finalisation. Pour cela il est nécessaire d'effectuer une enquête publique.

Les chemins concernés sont : les Rieux, les Rimets, la Côte et le Violon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Constate** la désaffectation des chemins ruraux cadastrés section :

- B n°676, 679, 677, C 461,462, 458, 459, 460, sis hameau de la Côte,
- F n°727, 750, 751 et 752 dénommés chemin des Rieux, sis lieudit Borne et Provence,
- D n°438 et 439 sis Hameau Mas et le Violon,
- C n°429, 430, 431, 432, 433, 434 et 435 sis Hameau des Rimets.

**Décide**, à la majorité, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**Demande** à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Décide de nommer M. Potelle comme commissaire enquêteur pour un montant compris entre 400 € et 800 €

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de finaliser l'acquisition de parcelles des chemins des Près et de la Font.

La parcelle n° C373 appartenant à Mme GLENAT Lucette d'une superficie de 418 m<sup>2</sup>

La parcelle n° B 570 appartenant à M. IDELON Raymond d'une superficie de 565 m<sup>2</sup>

Le conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix d'achat de ces parcelles à 0.35 € m<sup>2</sup> et mandate M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **5. Reversement redevance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'utilisation des terrains de Mme Geneviève Ravix et de M. Lilian Ravix lors de la saison 2014-2015 pour les remontées mécaniques n'a pas fait l'objet d'une redevance, car ni convention, ni avenant n'a été signé. Monsieur le Maire propose de délibérer afin de verser une redevance pour la saison 2014-2015, calculée suivant les mêmes modalités que celles définies dans la convention précédente, c'est-à-dire sur la base de 88% des 2% du chiffre d'affaires produit par la vente des forfaits.

Cette redevance sera versée pour moitié à Mme Geneviève RAVIX et l'autre moitié à M. Lilian RAVIX.

Le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le Maire de verser une redevance d'après le calcul ci-dessus, soit :

- Le chiffre d'affaires de la saison 2014-2015 étant de 44 809 €, le montant versé à Mme Geneviève

Ravix et à M. Lilian Ravix sera de 394.32 € chacun.

## 6. Divers

### VercorSoleil

Monsieur le maire rappelle la séance du conseil municipal du 16 octobre 2015 qui autorisait le maire à signer le mandat de représentation et la promesse de mise à disposition de deux toits communaux, à savoir celui de l'école du village et celui du foyer de ski de fond.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 février 2016 qui décidait de la souscription d'une part auprès de VercorSoleil.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de VercorSoleil qui indique que si la SAS arrive à avoir une aide de la Région, elle pourrait installer sur le toit du foyer de ski de fond 200m<sup>2</sup> de panneaux et non pas 65 m<sup>2</sup>.

La séance est levée à 21h45.

Michel EYMARD

Christian STANZER

Patrick PILARSKI

Pierre POLESELLO

Cécile BRAIDA

Michel FOURRIER

Pierre JEANSELME

Didier LATTARD

Hélène LUCZYSZYN